



**Avant d'envisager la reprise sportive :**

**Personne ayant contracté le Covid-19 :** consultation médicale obligatoire avant reprise (test pcr + ou scan thoracique)

**Personne contact d'un cas confirmé :** pas de reprise sportive avant 14 jours  
pas de consultation médicale si pas de symptômes au cours des 14 jours

**Pour tout volleyeur ayant eu très peu d'activité sportive durant le confinement :** consultation médicale conseillée

**Pour tous :** reprise progressive de l'activité sportive recommandée ; Progressive en durée et intensité

Il est fortement recommandé à chaque pratiquant de consulter un médecin avant toute reprise d'une activité sportive. A défaut, la règle de validité des 3 ans reste active si aucun symptôme figurant dans le Questionnaire Santé FF Volley n'est coché 'oui'. Le cadre Questionnaire Santé (case à cocher) figurant sur la demande de licence devra être complété le cas échéant.

**Arrivée dans la salle des sports :**

- Passage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée
- Inscription sur la feuille de présence dédiée pour assurer une traçabilité en cas de contrôle des autorités sanitaires

**L'accès à toute personne non munie d'un masque sera refusé**

- A la prise de poste, l'entraîneur rappellera les règles
- Les joueurs se dirigeront vers la tribune, pour y déposer leurs affaires, tout en respectant une distanciation physique d'un mètre minimum

Les joueurs doivent arriver et repartir en tenue ; ils doivent toutefois arriver avec d'autres chaussures que celles réservées à la salle ; chaque paire étant conservée dans un sac à l'écart de leurs autres effets personnels

- seul l'entraîneur pénétrera dans le local à matériel

### **Port du masque :**

- Le port du masque n'est pas requis pour les encadrants (entraîneurs, adjoints, préparateurs physiques) assurant une séance d'entraînement
- Le port du masque n'est pas requis pour les joueurs sur le terrain de jeu, ni lors de leur déplacement aux sanitaires, sous réserve du maintien de la distance de sécurité (1 mètre minimum)

### **Gestes barrières :**

- Ne pas serrer la main ou faire la bise aux personnes croisées dans l'infrastructure sportive
- Eviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage au préalable des mains
- Lors des pauses, arrêts de jeu, communication de consignes, respecter au maximum la distanciation physique d'un mètre minimum
- Port du masque **OBLIGATOIRE POUR TOUS**, en dehors des deux cas évoqués ci-dessus
- Lavage régulier des mains (à minima : en entrant/sortant de l'enceinte, avant/après manipulation du matériel, avant/après passage aux sanitaires)

### **Nettoyage des mains et matériel :**

- L'entraîneur s'assurera que chaque joueur possède son matériel individuel clairement identifié (bouteille d'eau, serviette...). Celui-ci ne doit être ni prêté, ni échangé
- Le nettoyage des mains est recommandé avant et après l'entraînement et toute autre activité (préparation physique, musculation, usage des sanitaires). Du gel hydroalcoolique est mis à disposition en plusieurs endroits de la salle
- L'ensemble du matériel (ballons compris) devra être désinfecté avant et après chaque séance d'entraînement. L'entraîneur s'en chargera lui-même ou pourra déléguer cette tâche à une ou plusieurs personnes

### **Espaces communs :**

- L'utilisation des espaces communs (vestiaires et douches) est **STRICTEMENT INTERDITE**  
Seuls restent accessibles les sanitaires (toilettes) dans lesquels du savon et de l'essuie-main sont mis à disposition

### **DIVERS :**

- L'accès à la pharmacie est autorisé ; les accessoires médicaux doivent être désinfectés avant et après utilisation
- Privilégier les réunions d'équipe dans des lieux ouverts, aérés
- les inscriptions se feront principalement en ligne sur le site internet du club ou sur rendez-vous individuel
- Tout parent souhaitant rencontrer l'entraîneur de son enfant, aura pris un rendez-vous (par mail ou par téléphone) et ne devra en aucun cas pénétrer sur l'aire de jeu
- Privilégier l'appel téléphonique, le mail ou le site du club pour prendre contact avec la direction ou l'encadrement, pour tout renseignement souhaité

### **Consignes en cas de symptômes, suspicions ou d'urgence :**

- Signaler immédiatement à la Présidente du club et au Covid-Référent
- Isoler la personne et lui porter assistance
- L'inviter à consulter un professionnel de santé
- La renvoyer à son domicile ou la faire raccompagner selon son état de santé
- En cas d'urgence (difficultés respiratoires, malaise...), contacter le 15
- Désinfecter et nettoyer toutes les zones que la personne a occupées
- Recenser les 'cas contacts' (personnes ayant été en contact avec)

**Présidente** : Brigitte GALLI  
[bjp.galli@wanadoo.fr](mailto:bjp.galli@wanadoo.fr)  
Membre du bureau directeur  
06 20 45 88 94  
Est le garant des mesures sanitaires, supervise et veille au respect des recommandations

**Covid référent** : Laurent BOSSAERT  
[laurent.bossaert@wanadoo.fr](mailto:laurent.bossaert@wanadoo.fr)  
Membre du bureau directeur  
06 75 78 48 43  
. organise et adapte en permanence les recommandations et obligations sanitaires à la réalité de la situation  
. définit, avec la Présidente et les autres membres du bureau directeur, un plan de reprise et de mesures en adéquation avec celles imposées par l'Etat, les Collectivités Territoriales et la Fédération sportive  
. veille à l'application des mesures du plan sanitaire du club par les Covid-terrains  
. veille au plan d'approvisionnement et d'utilisation du gel hydroalcoolique et des masques si nécessaire et de toute autre fourniture utile  
. veille au plan de gestion des déchets des usagers du club

**Covid terrain : chaque entraîneur ou responsable de secteur/catégorie**

Fait respecter le plan sanitaire du club et les mesures dans les zones d'activité et parmi les joueurs :

- . application des gestes barrière
- . respect des distanciations
- . port du masque
- . conduite à tenir en cas de symptômes
- . rappel des consignes aux joueurs : adapter la pratique à l'état de forme, utilisation de matériel individuel (gourdes, bouteilles d'eau, serviettes, gel...), nettoyage, venir en tenue, ne pas prêter ses effets personnels et accessoires...
- . tenir à jour le registre de présence de son effectif pour la traçabilité en cas d'enquête des autorités sanitaires